BROCHURE

ECNAS

ECNAS SAINTE-ELISABETH

15, Place Louise Godin
5000 NAMUR (Belgique)
0032 (0) 81 72 34 80
www.ecnas-sainte-elisabeth.be

SOMMAIRE

1.La profession d'infirmier(e) p.2

2.Etudes organisées par l'institut p.3

3.Formation p.4
3.1. Généralités – programmes p.4
3.2. Organisation des cours p.7
3.3. Organisation des stages p.7
3.4. Autres activités p.12

4.Services offerts par l'école p.13
4.1. Pédagogie p.13
4.2. Restauration p.13
4.3. Centre de documentation p.14
4.4. NaSim (Namur Simulation) p.14
4.5. Accès internet P.14
4.6. Centre PMS p.14
4.7. Assurances p.14

5.Inscriptions p.15
5.1. Ouverture de l'école p.15
5.2. Etapes pour procéder à une inscription p.15
5.2.1. Modalités de pré-inscription p.15
- Constitution du dossier p.16
- Conditions médicales p.21
5.2.2. Modalités inscription définitive p.22
5.2.3. Frais de scolarité p.22
5.2.4. Confirmation inscription définitive p.24

6.Divers p.25
6.1. Uniforme p.25
6.2. Syllabi – livres p.25
6.3. Divers p.25

7.Plan d'accès p.26

Le métier d'infirmier(ère) est une profession qui exige des compétences tant au niveau de la compréhension que de l'exécution des activités propres à cette profession (liste d'actes) et de la communication.
Le praticien aura comme mission de répondre de manière personnalisée aux besoins biologiques, psychologiques, sociaux et environnementaux propres à chaque être humain et ce, à toutes les étapes de la vie.

La profession permet une certaine polyvalence : travail en institutions hospitalières mais aussi en maisons de repos, en polycliniques (consultations), en soins palliatifs, en maisons d'accueil pour moins valides, en crèche ou dans le milieu de l'enfance, en soins à domicile en tant que salarié(e) ou travailleur indépendant (infirmier(ère) libérale), ...

La demande d'infirmier(ère)s diplômé(e)s reste très importante, le gouvernement a donc mis certaines mesures en place pour favoriser la reprise des études :

- **Forem**

La dispense pour reprise d'études est un dispositif qui permet aux chômeurs complets indemnisés en Belgique de reprendre des études d'infirmier tout en conservant leurs allocations de chômage, et en étant dispensés de certaines obligations vis-à-vis des services publics de l'emploi (recherche active d'un emploi).
dispenses@forem.be

- **Projet 600**

Le projet de formation en art infirmier, ou projet 600, est destiné aux travailleurs des secteurs fédéraux de la santé. Il offre aux candidats qui répondent aux critères de sélection, la possibilité d'entamer des études d'infirmier(ère) tout en maintenant sa rémunération et son ancienneté.

- **FeBi**

Projet de soutien à la formation d'infirmier-ère
Voir conditions : www.fe-bi.org

2. ETUDES ORGANISEES PAR L'INSTITUT

L'ECNAS Sainte-Elisabeth est un établissement secondaire qui organise le quatrième degré de l'enseignement professionnel complémentaire en soins infirmiers.

Les études d'infirmier(ère) débutent après la réussite de la sixième année d'études secondaires (générales, techniques ou professionnelles) ou un titre équivalent et comprennent une formation répartie sur trois années scolaires et demie.

Au terme d'une première année réussie dans son intégralité (cours et stages), les élèves sont assimilés au titre d'aide-soignant conformément à la législation Belge et peuvent obtenir un numéro INAMI pour exercer cette profession en Belgique.

Au terme de la formation complète, les élèves reçoivent un **Brevet d'Infirmier(ère) Hospitalier(ère)** conformément à la législation en vigueur. Ce titre est, à ce jour**,** conforme aux prescrits européens.

3.1. Généralités - programmes

Le programme et le nombre d'heures de cours et de stages sont définis par un cadre européen.

La formation d'Infirmier(ère) Hospitalier(ère) dure trois ans et demi et prévoit, dès la première année, une formation pratique très importante (520 heures),

Programme annuel des études d'Infirmier(ère) Hospitalier(ère)

	1ère	2ème	3ème	3ème C.	Total
Enseignement théorique					
Sciences infirmières	504 P 420 H	408 P 340 H	360 P 300 H	- -	1272 P 1060 H
Sciences fondamentales	192 P 160 H	216 P 180 H	144 P 120 H	- -	552 P 460 H
Sciences sociales	48 P 40 H	72 P 60 H	48 P 40 H	- -	168 P 140 H
Au choix de l'établissement	120 P 100 H	96 P 80 H	96 P 80 H	- -	312 P 260 H
Méthodologie, travaux personnels et recherche	48 P 40 H	48 P 40 H	48 P 40 H	- -	144 P 120 H
Total théorie	912 P 760 H	840 P 700 H	696 P 580 H	- -	2448 P 2040 H
Enseignement pratique					
Stages	624 P 520 H	696 P 580 H	840 P 700 H	800 P 666 H	2960 P 2466 H
Travail de synthèse					
Travail de synthèse				120 P 100 H	120 P 100 H
TOTAL	1536 P 1280 H	1536 P 1280 H	1536 P 1280H	920 P 766 H	**5528 P** **4606 H**

P: Périodes - H: Heures

Programme de cours hebdomadaire

Le programme repris à la page suivante est donné à titre indicatif.
Le programme peut être modifié annuellement en fonction de la législation, du programme de la Fédération de l'Enseignement Catholique et des choix pédagogiques de l'école.

La grille reprend, pour chaque intitulé de cours, le nombre de périodes prévues par semaine. Il s'agit d'une moyenne hebdomadaire. Les semaines sont organisées par « bloc » qui alternent cours et stages pendant au moins deux semaines consécutives.

Une journée de cours est répartie en 4 X 2 périodes (entre 8H30 et 16H30).

Une journée de stage compte, en général 8H30 de prestation, l'horaire est variable.

En 3ème année complémentaire, l'étudiant réalise uniquement des stages selon un horaire professionnel. Cependant il rédige et présente son travail de synthèse au cours de cette demi-année.

Programme de cours hebdomadaire en périodes

	1ère IH	2ème IH	3ème IH
FORMATION THEORIQUE			
Sciences infirmières			
Orientation et éthique de la profession	0,75	0,5	0,5
Principes généraux de santé et de soins infirmiers	2,75	1,75	0,75
Soins généraux	6,25	0,75	0,25
Médecine générale et spécialités médicales	1,75	3,5	3,75
Chirurgie générale et spécialités chirurgicales	0	2.75	2.5
Puériculture et pédiatrie	0,5	0,5	0
Hygiène et soins à la mère et au nouveau-né	0,25	0,75	0
Santé mentale et psychiatrie	0	0,75	0,5
Soins aux personnes âgées et gériatrie	1	0,5	0,5
Soins à domicile	0	0	0,75
Total sciences infirmières	**13,25**	**11,75**	**9,5**
Sciences fondamentales			
Anatomie – physiologie, biophysique, biochimie	2,75	0	0
Médecine générale et spécialités y compris gériatrie	0	1,75	1,25
Chirurgie générale et spécialités	0	1,25	1,5
Pédiatrie	0	0,5	0
Obstétrique	0	0,5	0
Psychiatrie	0	0,5	0,25
Bactériologie, virologie et parasitologie y compris immunologie	0,5	0,25	0
Diététique	0,5	0,5	0,25
Etude de l'environnement	0,25	0	0,25
Hygiène professionnelle et hospitalière	0,75	0,25	0
Prévention et prophylaxie	0,25	0	0
Pharmacologie	0,75	0	0
Total sciences fondamentales	**5,75**	**5,5**	**3,5**
Sciences sociales			
Sociologie	0,5	0,5	0,5
Psychologie	0,75	0,75	0,5
Principes d'administration	0,25	0	0,5
Principes d'enseignement et d'éducation à la santé	0	0,5	0,5
Législation sociale et sanitaire	0,25	0,25	0,5
Aspects juridiques de la profession	0,25	0,25	0,5
Total sciences sociales	**2**	**2,25**	**3**
Méthodologie, travaux personnels et recherche	**1,5**	**1,5**	**1,5**
Total formation théorique	**22,5**	**21**	**17,50**
FORMATION PRATIQUE			
Enseignement infirmier clinique	**16**	**17,5**	**21**
Total formation pratique	**16**	**17,5**	**21**
Total	**38,5**	**38,5**	**38,5**

3.2. Organisation des cours

Les activités de cours sont organisées du lundi au vendredi; le calendrier est distribué à chaque élève en début d'année.

Les cours généraux sont dispensés dans des classes-auditoires. Elles sont équipées de matériel multimédia.

Les cours de pratique professionnelle sont donnés en groupes restreints (environ 20 à 25 étudiants) et sont dispensés dans des locaux spécifiques avec lits et mannequins de soins.

3.3. Organisation des stages

Généralités

L'école établit le programme des stages des étudiants selon la législation en vigueur et détermine les lieux où l'étudiant devra se rendre durant sa formation. Les stages sont organisés par modules de 2 à 4 semaines dans les institutions dont la liste (non exhaustive) est reprise ci-dessous. L'étudiant a l'obligation de se conformer au choix de l'école.

Les horaires de stages sont organisés en fonction des institutions.

Les élèves travaillent sous l'encadrement de professionnels du terrain et d'un(e) infirmier(ère) professeur.

Les frais de déplacement pour se rendre sur les lieux de stages sont à charge **exclusive** des élèves. L'achat et l'entretien de la tenue de stage sont également à charge **exclusive** de l'élève.

Dans le cadre de la protection médicale des stagiaires, les étudiants doivent passer une visite médicale à la médecine du travail.

L'organisation des stages peut être revue en début d'année en fonction du nombre d'élèves inscrits et des places de stages disponibles.

Stages de première année *:*

Les stages (624 périodes ou 520 heures au total) débutent en octobre et sont répartis en 4 modules de 3 semaines.

Stages de deuxième année *:*

Les stages (696 périodes ou 580 heures au total) débutent en octobre sont répartis en 3 modules de 3 semaines et 1 module de 4 semaines. A partir de la deuxième année, l'élève est amené à prester des week-ends de stage.

Stages de troisième année *:*

Les stages (840 périodes ou 700 heures au total) débutent en septembre et sont répartis en modules de 2, 3 ou 4 semaines.

L'élève doit prester 4 à 8 nuits sur l'ensemble de l'année scolaire et est amené à prester des week-ends.

Stages de troisième année complémentaire *:*

Les stages (800 périodes ou 666H au total) débutent mi-août et se terminent fin janvier, chaque élève effectue 3 stages de 6 à 8 semaines. Un stage est imposé par l'école et les deux autres stages sont proposés par l'étudiant. L'élève preste des horaires professionnels.

En outre, quel que soit son parcours, l'élève devra avoir au moins effectué, à l'issue de sa formation, 2300 heures (2760 périodes) d'enseignement clinique dans les 7 matières suivantes :

- Médecine générale et spécialités médicales
- Chirurgie générale et spécialités chirurgicales
- Soins aux enfants et pédiatrie
- Hygiène et soins à la mère et au nouveau-né
- Santé mentale et psychiatrie
- Soins aux personnes âgées et gériatrie
- Soins à domicile

Lieux de stages *(à titre indicatif)*

CHU UCL Namur Site Sainte-Elisabeth (B5000 Namur)
CHU UCL Namur Site Mont-Godinne (B5530 Yvoir)
Centre Hospitalier Régional (B5000 Namur)
Cliniques Saint-Luc (B5004 Bouge)
Clinique Notre-Dame de Grâce (B6041 Gosselies)
Hôpital Psychiatrique du Beau Vallon (B5002 Saint-Servais)
Hôpital Neuropsychiatrique Saint-Martin (B5100 Dave)
Hôpital Psychiatrique La Clairière (B6800 Bertrix)
Centre Perce-Neige (B5100 Jambes)
Centre d'Accueil de Bouge (Polyhandicap) (B5004 Bouge)
Les coteaux Mosans (B5100 Jambes)
La Douceur Mosane (B5100 Jambes)
La bastide (B5000 Namur)
Foyer Saint-François - Soins palliatifs (B5000 Namur)
MRS Foyer Sainte-Anne (B5000 Namur)
MRS Home Saint-Joseph (B5000 Namur)
MRS Home Saint-Joseph (B5020 Temploux)
MRS Résidence Saint-Joseph (B5031 Grand-Leez)
MRS Home « La Charmille » (B5030 Gembloux)
MRS Home « Les Charmilles (B5060 Auvelais)
MRS La Quiétude (B5300 Andenne)
MRS Home Harscamp (B5000 Namur)
MRS Le Grand Pré (B5150 Wépion)
MRS Le Clair Séjour (B5000 Namur)
MRS La Closière (B5002 Saint-Servais)
MRS Les Chardonnerets (B5100 Jambes)
MRS Centre d'Accueil de Bouge (B5004 Bouge)
MRS Centre de soins Sainte-Barbe (B5300 Andenne)
MRS La Villette (B5030 Gembloux)
MRS Résidence Val des Séniors (B6921 Chanly)
MRS La Pairelle (B5100 Wépion)
MRS Institut Saint-Thomas (B5170 Lustin)
MRS Le Fontiloy (B5001 Belgrade)
MRS Au Bon Vieux Temps (B1435 Hévillers)

MRS Résidence Les Sittelles (B1450 Chastre)
MRS Centre Sainte-Thérèse (B5590 Ciney)
MRS Home Dejaifve (B5670 Fosses-la-Ville)
MRS Les Jours Heureux (B5310 Longchamps)
MRS Résidence Les Sorbiers (B5310 Bolinne)
MRS Résidence Churchill (B5500 Dinant)
MRS Van Cutsem (B5190 Jemeppe-Sur-Sambre)
MRS Résidence Les VII Voyes (B5020 Vedrin)
MRS La Tonnelle (B4280 Hannut)
MRS Le Cèdre Bleu (B1370 Jodoigne)
MRS Résidence Les Lauriers (B5000 Namur)
MRS La Méridienne (B5081 Meux)
MRS Le Hesbin (B4219 Wasseiges)
MRS Le Gai Logis (B5060 Auvelais)
MRS Séniorie d'Omalius (B5590 Ciney)
MRS Le Ry du Chevreuil (B5310 Leuze)
MRS Sainte-Anne (B5500 Dinant)
MRS Résidence Loriers (B4250 Hannut)
MRS Les Glycines (B5060 Tamines)
MRS Notre-Dame de Bonne Espérance (B6200 Châtelet)
MRS Résidence Closière Cornet (B1945 Villers-La-Ville)
MRS Résidence de l'Univers (B5020 Vedrin)
MRS Résidence Des sources (B5380 Marchovelette)
MRS Résidence les Trémouroux (B1360 Perwez)
MRS Le Clair Séjour (B5000 Namur)
MRS Le Pont d'Amour (B5500 Dinant)
Crèche Notre-Dame (B5000 Namur)
Maison d'enfants « A bord les matelots » (B5380 Marchovelette)
Ecole Communale Namur (B5000 Namur)
Ecole Maternelle Saint Jean-Baptiste (B5000 Namur)
Ecole Maternelle Les Fougères (B5000 Namur)
Ecole Maternelle Saint-Joseph (B5002 Saint-Servais)
Ecole Maternelle du Sacré Cœur (B5002 Saint-Servais)
Ecole Maternelle La Providence (B5002 Saint-Servais)
Ecole Maternelle Saint-Marc (B5002 Saint-Servais)
Ecole Maternelle Sainte-Marie (B5100 Jambes)

Ecole Maternelle Sainte-Marie (B5000 Namur)
Ecole Maternelle Sainte-Marguerite (B5004 Bouge)
Collège Saint-Guibert (B5300 Gembloux)
Ecole Maternelle Saint-Joseph (B5340 Gesves)
Ecole Maternelle Saint-Martin (B5310 Leuze)
Soins à domicile : ASD Namur
Soins à domicile : CSD Namur
Maison médicale La Plante
Maison médicale Becquet Médic.
Equipes de soins à domicile

3.4. Autres activités

Chaque année, des visites, des activités scolaires et extra-scolaires sont organisées par l’équipe éducative.

Les visites organisées dans le cadre scolaire sont obligatoires et sont incluses dans les frais scolaires.

Des activités optionnelles peuvent également être organisées (en fonction des inscriptions) pendant les week-ends et/ou les vacances scolaires. Ces activités ne sont pas obligatoires et ne sont pas incluses dans les frais scolaires.

4. SERVICES OFFERTS PAR L'ECOLE

L'école, créée en 1921, veut conserver un climat chaleureux et une convivialité qui font, avec son enseignement, sa renommée.

4.1. Pédagogie

La pédagogie se trouve dans le même bâtiment que l'école.

- Chambre particulière avec évier (eau chaude et froide).
- A chaque étage :
    - cabines de douches ;
    - cuisine commune entièrement équipée ;
    - salle de détente commune avec télévision.
- Lavoir dans l'établissement.
- Entrée en soirée et le week-end par porte sécurisée avec code d'accès.
- Possibilité de loger les week-ends et durant les vacances (sauf juillet et août).
- Service d'impression (payant).
- Loyer : 285 € par mois
- Garantie locative : 2 mois
- La Pédagogie n'est pas gérée par l'école !
- Renseignements : Madame Tovar
    - ☎ 0032 (0)81 72 34 88
    - http://www.pedagogiesainteelisabeth.be
    - pedagogie.paramedical@gmail.com

4.2. Restauration

- L'école ne dispose pas de restaurant ni de cafétéria mais propose plusieurs « espaces à manger », des fours à micro-ondes sont mis à la disposition des élèves.
- Distributeurs boissons chaudes et froides, friandises.
- Sandwicheries et snacks à proximité immédiate de l'école.
- Certaines institutions offrent des conditions spéciales (tarif du personnel) aux stagiaires.

4.3. Centre de documentation

Les étudiants de l'école peuvent avoir accès à la bibliothèque du département paramédical Sainte-Elisabeth de l'HENALLUX. Le Centre de documentation est situé 39, rue Louis Loiseau (à 600 mètres de l'école) et permet la consultation de livres, revues et travaux de fin d'études spécialisés dans les soins infirmiers.

Le prêt des livres et revues pour une période limitée est gratuit moyennant caution. Accès à Internet gratuit (temps limité en cas d'affluence). Ventes de cartes sur place pour effectuer des copies ou pour imprimer des documents Internet.

4.4. NASIM (Namur Simulation)

Les étudiants ont, à partir de la deuxième année, accès pour certaines activités d'apprentissage au NaSim (centre de simulation organisé avec le département médical de l'HENALLUX). Ils sont encadrés par des professeurs formés spécifiquement aux techniques de l'apprentissage par simulation.

Le centre se situe à 600 mètres de l'école :

http://www.namursimulation.be/

4.5. Accès Internet

Un accès WIFI gratuit (limité) est accessible aux étudiants de l'école.

4.6. Centre PMS

L'école est associée à un Centre Pyscho-Médico-Social. Une permanence est organisée dans les locaux de l'école sur rendez-vous.

4.7. Assurances

Une assurance, payée par l'école, couvre les accidents corporels et la responsabilité civile des étudiants lors de toutes les activités scolaires.

5. INSCRIPTIONS

5.1. Ouverture de l'école

L'école est ouverte du lundi au vendredi de 8H00 à 17H00.
Veuillez prendre note que l'école est fermée durant les congés scolaires (les dates des congés sont disponibles sur le site internet)

Vous pouvez vous inscrire directement à l'école lors des journées « portes ouvertes » ou sur rendez-vous. Vous pouvez également télécharger les documents via notre site internet et suivre la procédure décrite ci-dessous.

5.2. Etapes pour procéder à une inscription

1. **Préinscription – constitution du dossier**
2. **Confirmation par l'école**
3. **Payement des frais éventuelles**
4. **Confirmation de l'inscription définitive**

5.2.1 Modalités à suivre pour procéder à une inscription

- Il n'y a pas de concours d'entrée.
- Déposez votre dossier **complet** à l'école ou envoyez votre dossier ***complet*** (voir documents pages suivantes) par la poste . Indiquez clairement une adresse mail (en imprimé) et un numéro de téléphone où on peut vous joindre.
- A la réception de votre dossier, vous serez contacté **par mail** par le secrétariat qui vérifiera vos données.

Pour toute demande spécifique ou pour le suivi d'un dossier en cours, contacter:

- 0032 (0)81 72 34 80 ou 0032 (0)81 72 34 84
- 👆 inscriptions@ecnas-sainte-elisabeth.be

Privilégier l'envoi du dossier complet en une seule fois.

Pour les élèves belges

- Constitution du dossier d'inscription
- Le formulaire d'inscription (annexe 1+1.2)
- Une photocopie recto verso de la **carte d'identité** (annexe 2).
- L'**attestation originale de réussite** (formule provisoire pour les élèves qui auront terminé leurs études en juin ou septembre de l'année en cours).
- Une photocopie **certifiée conforme** (par l'administration communale) du **diplôme** homologué de fin de 6ème année de l'enseignement secondaire pour les élèves qui ont terminé leurs études avant le mois de juin précédent la rentrée scolaire
- Un **extrait d'acte de naissance original**.
- Un **extrait de casier judiciaire (modèle 2)** datant de moins de 3 mois au jour de l'inscription (disponible à l'administration communale).
- Les **documents médicaux** :
  – un **certificat d'aptitude** complété par un médecin de votre choix (annexe 3).
  – une copie du **relevé des vaccinations** (carnet de santé)

Pour les étudiants qui passent leur CESS en juin de l'année en cours et sous réserve de l'obtention de celui-ci, il *est* **IMPERATIF** *de fournir la formule provisoire originale* ***avant le 15 juillet de l'année en cours****.*

**** Certifiée conforme = Se présenter avec vos documents originaux à la Mairie. La Mairie se chargera de vous fournir des copies certifiées conformes de vos documents orignaux. Apposer un cachet ORIGINAL avec la mention « pour copie certifiée conforme ».***

🗎 *Pour les élèves Français titulaires du Baccalauréat Général ou Technologique*

Une équivalence de votre diplôme est obligatoire.

L'école peut se charger d'introduire votre dossier d'équivalence.
Les frais d'introduction de la demande d'équivalence (200 €) sont à votre charge et devront être versés sur le compte de l'école, l'école reverse par la suite ce montant au ministère. Ces frais ne sont pas remboursables.

- ☐ Constitution du dossier d'inscription
- ☐ Le formulaire d'inscription (annexe1+1.2)
- ☐ Une photocopie recto verso de la carte d'identité (annexe 2).
- ☐ **2** copies du Baccalauréat **certifiées conformes par la mairie**. (Vérifiez que vous avez bien signé votre Baccalauréat).
- ☐ **2** copies **certifiées conformes par la mairie** du Relevé de notes de votre baccalauréat.
- ☐ **2** extraits d'acte de naissance **ORIGINAUX**.
- ☐ Un extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois au jour de l'inscription. La demande peut être introduite par internet sur le site de la Préfecture de Nantes (**modèle 3**).
- ☐ Les **documents médicaux** :
  – un **certificat d'aptitude** complété par un médecin de votre choix (annexe 3).
  – une copie du **relevé des vaccinations** (carnet de santé).

- ☐ Si vous avez déjà introduit une demande d'équivalence, n'oubliez pas de joindre une copie de la demande dans votre dossier ou joindre une copie certifiée conforme par la maire de votre équivalence si vous l'avez reçue.

*Pour les étudiants qui passent leur baccalauréat en juin de l'année en cours et sous réserve de l'obtention de celui-ci, il est **IMPERATIF** de fournir **2 copies certifiées conformes par la mairie du relevé de notes avant le 15 juillet de l'année en cours.***

**** Certifiée conforme = Se présenter avec vos documents originaux à la Mairie. La Mairie se chargera de vous fournir des copies certifiées conformes de vos documents orignaux. Apposer un cachet ORIGINAL avec la mention « pour copie certifiée conforme ».***

🗎 *Pour les élèves Français titulaires du Baccalauréat Professionnel ou du Brevet de Technicien Agricole*

Une **équivalence** de votre **diplôme** est **obligatoire** **et doit accompagner votre baccalauréat ou votre brevet lors de la remise de votre dossier**. Dans ce cas, vous devez introduire vous-même la demande d'équivalence.

ATTENTION : La preuve de paiement ou la demande d'équivalence n'est pas suffisante !

- ☐ Constitution du dossier d'inscription
- ☐ Le formulaire d'inscription (annexe 1+1.2)
- ☐ Une photocopie recto verso de la **carte d'identité** (annexe 2)
- ☐ **L'équivalence originale** (***ou une copie certifiée conforme par la mairie***) de votre baccalauréat délivré par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

  🖳 http://www.equivalences.cfwb.be/
  – envoi postal : Service des équivalences de l'enseignement obligatoire, Rue A. Lavallée, 1 à 1080
  Bruxelles : www.equivalences.cfwb.be
  – prise de rendez-vous et dépôt du dossier : +32.26.90.86.86 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h rue Courtois, 4 à B1080 Bruxelles.

- ☐ **1** copie du **Baccalauréat certifiée conforme par la mairie**. (Vérifiez que vous avez bien signé votre Baccalauréat).
- ☐ **1 extrait d'acte de naissance ORIGINAL**.
- ☐ Un **extrait du casier judiciaire** datant de moins de 3 mois **(modèle 3)**.
- ☐ Les **documents médicaux** :
  – un **certificat d'aptitude** complété par un médecin de votre choix (annexe 3).
  – une copie du **relevé des vaccinations** (carnet de santé).

**** Certifiée conforme = Se présenter avec vos documents originaux à la Mairie. La Mairie se chargera de vous fournir des copies certifiées conformes de vos documents orignaux. Apposer un cachet ORIGINAL avec la mention « pour copie certifiée conforme ».***

🗎 *Pour les autres élèves*

Attention : **aucun VISA** n'est délivré par le Ministère des Affaires Etrangères pour les études d'Infirmier(ère) Hospitalier(ère)

- Un **titre de séjour valide** (pas nécessaire pour les membres de l'Union Européenne).

Une **équivalence** de votre **diplôme** est **OBLIGATOIRE** et doit **accompagner** votre **diplôme lors de la remise de votre dossier.**

Vous devez donc **introduire vous-même** la demande d'équivalence à la Fédération Wallonie Bruxelles et **payer les frais d'équivalence (200 euros) directement au service** des équivalences. Cette démarche doit être entreprise longuement avant la rentrée scolaire.

🖳 http://www.equivalences.cfwb.be/

- envoi postal : Service des équivalences de l'enseignement obligatoire, rue A. Lavallée, 1 à 1080 Bruxelles ;
- prise de rendez-vous et dépôt du dossier : 02/690.86.86 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h, rue Courtois, 4 à 1080 Bruxelles

☐ Constituer un **dossier d'inscription**.

☐ Une photocopie **certifiée conforme** du **diplôme de terminale**.

☐ **1 extrait d'acte de naissance original**.

☐ Un **extrait du casier judiciaire bulletin 3** datant de moins de 3 mois au jour de l'inscription.

☐ Les **documents médicaux** :

- un **certificat d'aptitude** complété par un médecin de votre choix (annexe 3).
- une copie du **relevé des vaccinations** (carnet de santé).

- **** Certifiée conforme = Se présenter avec vos documents originaux à la Mairie. La Mairie se chargera de vous fournir des copies certifiées conformes de vos documents orignaux. Apposer un cachet ORIGINAL avec la mention « pour copie certifiée conforme ».***

🗎 *Pour les élèves souhaitant une inscription en 2ème ou 3ème année*

Les inscriptions se font en fonction des places disponibles. Veuillez prendre contact avec le secrétariat qui vous donnera les modalités spécifiques à l'année demandée.

✍ inscriptions@ecnas-sainte-elisabeth.be

- ☐ Constituer un dossier d'inscription

  +

- ☐ **Attestation de réussite** de chaque année.
- ☐ **Bulletin (relevé de notes)** de chaque année.
- ☐ **Grille horaire des cours** de chaque année (à réclamer à l'établissement scolaire)
- ☐ **Relevé des heures de stages** de chaque année. (à réclamer à l'établissement scolaire)
- ☐ Attestation de non-sanctions disciplinaires. (à réclamer à l'établissement scolaire)
- ☐ Si les études ont été faites hors Belgique :
  - **Fournir une équivalence de votre/vos année(s) validée(s)** délivrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles.
    – envoi postal : Service des équivalences de l'enseignement obligatoire,
    Rue A. Lavallée, 1 à 1080 Bruxelles : www.equivalences.cfwb.be
    – prise de rendez-vous et dépôt du dossier : +32.26.90.86.86 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h, rue Courtois, 4 à B1080 Bruxelles.

La 3ème année complémentaire n'est accessible qu'aux étudiants ayant effectués leur 3ème année dans l'école.

Conditions médicales

La législation concernant les études d'Infirmier(ère) Hospitalier(ère) exige que les candidat(e)s soient médicalement aptes pour ce type d'études. Les vaccinations anti-tétanique, anti-poliomyélitique et anti-rubéoleuse (pour les jeunes filles) sont conseillées. La vaccination contre l'hépatite B est obligatoire. Il est vivement conseillé aux élèves vaccinés contre la tuberculose (BCG) de fournir une radio du thorax récente.

Vous devez fournir un certificat médical d'aptitude rédigé par un médecin de votre choix (à télécharger sur notre site internet).

Selon la législation en vigueur, vous devrez également vous soumettre à deux visites médicales en première année :

- la visite médicale assurée par le Service de Promotion de la Santé à l'Ecole,

- la visite médicale à la médecine du travail.

Ces deux visites sont programmées par l'école et sont gratuites.

Dans le cadre de la législation Belge, les élèves enceintes ne seront pas autorisées à poursuivre les stages, elles pourront continuer à suivre les cours. Elles ne seront pas admises à présenter les examens pratiques de fin d'année et n'auront pas droit à la sanction des études.

5.2.2. Modalités à suivre pour valider l'inscription définitive

- Une fois votre dossier reçu, le secrétariat vérifie que vos documents sont complets et vous contacte par mail sur l'adresse que vous avez indiquée sur le document d'inscription.

- **Vous devez répondre à ce mail dans les 10 jours ouvrables pour confirmer votre demande d'inscription définitive.**

- Vous devrez payer les frais d'équivalence (200 € uniquement si c'est l'école qui s'en charge).

5.2.3. Frais de scolarité

Une facture trimestrielle sera envoyée pendant l'année scolaire afin d'indiquer les montants éventuels à payer.

En cas de difficultés financières, un échelonnement de paiement peut être demandé par mail **dès la rentrée scolaire** à l'adresse suivante : economat@ecnas-sainte-elisabeth.be et ce dans la plus grande discrétion.

Les frais obligatoires et les frais facultatifs par année sont détaillés ci-dessous. ***Les montants indiqués sont ceux de l'année scolaire précédente, certaines indexations et modifications peuvent avoir lieu*.**

DESCRIPTIF :	1IH	2IH	3IH
Equivalence (si introduite par l'école) :	200	/	/
Photocopies	75	75	75
Kit stage – Kit Pratiques Professionnelles (PP)	55	62	55
Activités Culturelles	20	20	20
Livres : (partenariat externe)	*85*	*15*	*/*
Tenues de stage	122	/	/
Si réinscription	150	157	150

Sont inclus dans les frais scolaires :

Les cahiers d'exercices, les documents de stages, les journaliers pré-imprimés (y inclus les fardes), un badge d'identification, les assurances en responsabilité civile, le matériel à usage unique utilisé en salle de technique, les activités organisées dans le cadre scolaire, …
Une pince, une paire de ciseaux et un stéthoscope (en première année).

Ne sont pas inclus dans les frais scolaires :

Les livres, Les tenues stages, les frais de déplacement vers l'école et les lieux de stage, les frais relatifs à la demande d'équivalence pour les étudiants ne possédant pas un diplôme Belge, les frais relatifs au minerval élèves étrangers (hors C.E.), les activités extra-scolaires facultatives (non-obligatoires).

🗎 Pour les élèves Français titulaires du Baccalauréat <u>Général</u> ou <u>Technologique</u> pour lesquels l'école introduit la demande d'équivalence

- **200 €** sont à verser **à l'inscription sur le compte de l'école (frais équivalence NOM+PRENOM)**.

🗎 Pour les élèves Français titulaires d'un Baccalauréat professionnel ou un BTA ou pour les élèves qui ont terminé leur scolarité dans un autre pays.

- **Les frais d'équivalence sont à payer directement à la fédération Wallonie Bruxelles en même temps que l'introduction du dossier**.

🗎 Pour les élèves étrangers (hors CEE) :

- **868 €** (sous réserve d'indexation) supplémentaires (à payer chaque année) représentant le minerval étranger reversé par l'école à la Fédération Wallonie-Bruxelles (somme à verser à l'inscription) ;

- exemptions :

  - parents au 1er degré résidents en Belgique et justifiant un revenu financier régulier ;
  - réfugiés politiques reconnus en Belgique ;
  - personnes percevant des revenus du C.P.A.S. ;
  - autres : voir secrétariat

<u>Ces montants seront à payer sur le compte de l'école :</u>

IBAN: BE02 0016 2652 9140
BIC : GEBABEBB

Intitulé de la banque :
BNP FORTIS PARIBAS
<u>Agence</u> : Rue de l'Ange, 2 – 5000 Namur BELGIQUE

5.2.4. <u>Confirmation de l'inscription définitive</u>

Une fois toutes les modalités remplies, et le payement éventuel reçu sur le compte bancaire de l'école, le secrétariat vous enverra une confirmation de votre inscription **définitive** par mail.

Attention, les inscriptions se font toujours en fonction des places de stage disponibles. Une fois ce nombre atteint, les candidats sont placés sur liste d'attente. Un étudiant qui a reçu un document d'inscription définitive et qui répond aux prescrits légaux, a bien entendu, la certitude de pouvoir être intégré à la rentrée. L'élève a toutefois l'obligation de se présenter personnellement au secrétariat dans les jours qui précèdent la rentrée scolaire faute de quoi la place n'est plus garantie.

NB : *Avant le 15 juillet : Envoyer **<u>par mail</u>** un casier judiciaire datant de juillet de l'année en cours à inscriptions@ecnas-sainte-elisabeth.be*

Une fois votre casier judiciaire envoyé par mail. Vous recevrez un accusé de réception par mail stipulant que votre dossier est complet et que vous pouvez vous présenter personnellement au secrétariat dans les jours qui précèdent la rentrée scolaire.

L'Attestation de scolarité sera délivrée uniquement à la rentrée scolaire.

6.1 Uniforme

Les **tenues de stage** sont **à charge de l'élève**, elles doivent correspondre au **modèle imposé** par l'école. Les modalités seront précisées lors de la rentrée scolaire. Il est conseillé d'avoir 2 tenues au départ.

6.2. Syllabi - Livres

Les **cahiers d'exercices** sont fournis par l'école et sont **inclus** dans les **frais scolaires**. Les **syllabi** sont disponibles en ligne dés la rentrée scolaire. Il est possible d'imprimer les syllabi à l'école. Les **impressions et les livres** sont **à charge de l'élève**. Les modalités seront précisées lors de la rentrée scolaire.

6.3. Divers

Le règlement d'ordre intérieur, le règlement des études et le projet d'établissement sont distribués à chaque élève en début d'année scolaire. Pour être régulièrement inscrit, chaque élève doit accepter, par écrit, de se conformer aux différents règlements.

Bourse d'études pour les élèves belges : les renseignements et formulaires sont à réclamer à l'école secondaire fréquentée avant l'inscription à l'école de soins infirmiers. Attention il y a lieu de demander les formulaires pour allocations d'études secondaires. Les étudiants qui auraient échoué dans l'enseignement supérieur peuvent demander une nouvelle bourse d'études (demander les formulaires au secrétariat).

http://www.allocations-etudes.cfwb.be/

Aucune aide financière (études- logement- déplacements vers les lieux de stages) n'est accordée par la Belgique aux étudiants étrangers.

Les formulaires de demande d'abonnements scolaires et attestations diverses seront complétés lors de la rentrée scolaire.

Namur est une ville universitaire, facilement accessible en voiture et en transport en commun.

L’aéroport de Bruxelles Sud - Charleroi se situe à 33 Kms, celui de Bruxelles Zaventem à 69 Kms.

L’école se situe sur le site du Centre Hospitalier Universitaire CHU UCL Namur. (Derrière la clinique, en face de l’entrée des Urgences)

Adresse : 15 Place Louise Godin 5000 Namur BELGIQUE
Coordonnées GPS : 50°27'33.9"N 4°50'43.7"E

Au départ de la gare de Namur, le bus n°5 (direction Hayettes, arrêt Sainte-Elisabeth.

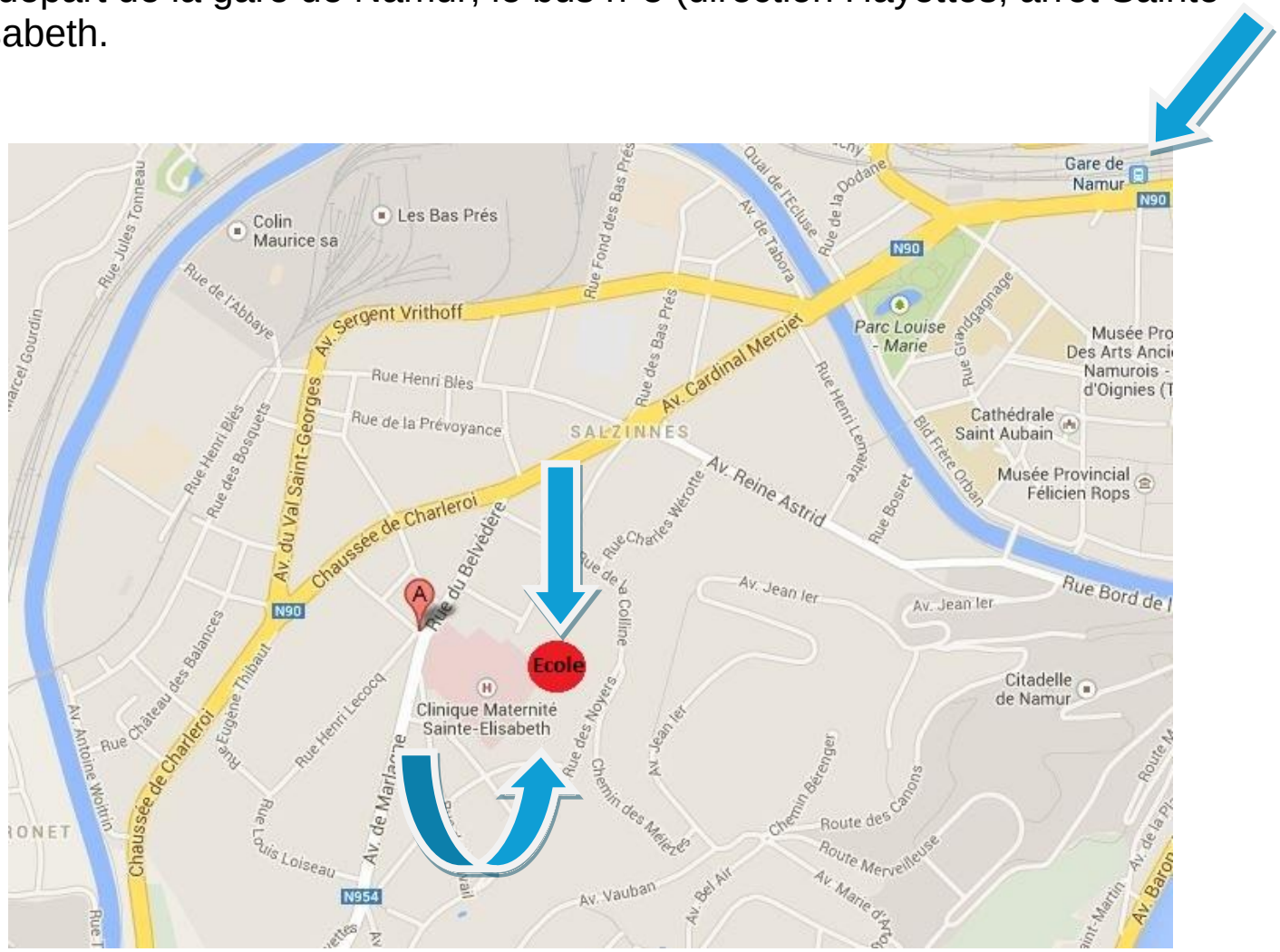

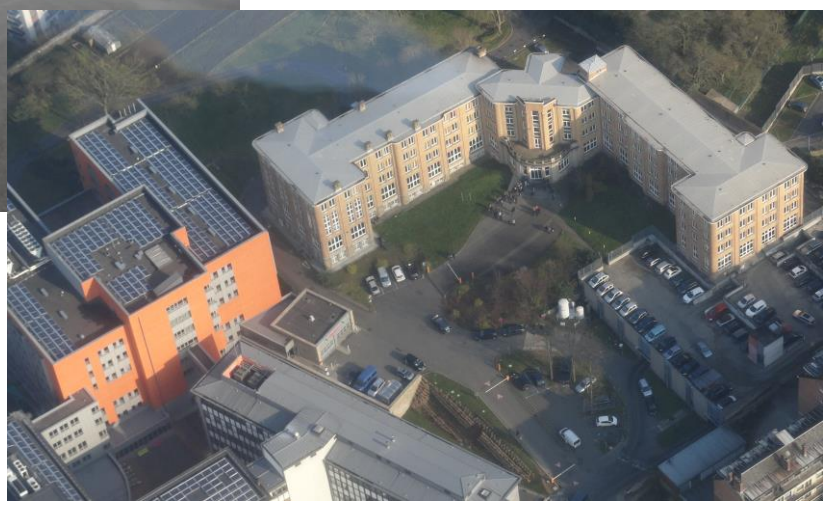

Ecna Sainte - Elisabeth

Ecole de Soins Infirmiers

Place Louise Godin, 15 - 5000 NAMUR - 081/72.34.80.